



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



VILLE DE MOLSHEIM
67120

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MUTZIG
67190

COMITE-DIRECTEUR
DU 27 FEVRIER 2025

**NOTE DE SYNTHESE
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

1° ADMINISTRATION GENERALE

1.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité-Directeur est invité à nommer un de ses membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1.2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
19 DECEMBRE 2024**

Voir en annexe.

2° FINANCES ET BUDGET

**DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR
L'EXERCICE 2024**

Voir en annexe.

3° TRAVAUX

INSTALLATION RUGBYSTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG : CESSIION FONCIERE

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG envisage de réaliser une nouvelle piscine à MUTZIG.

Le permis de construire correspondant est en cours d'instruction.

Le projet intègre les parcelles, cadastrées à MUTZIG, section 08, N° 1016/9 et N° 1018/9, d'une contenance totale de 70,81 ares, appartenant au SIVOM.

Le Comité-Directeur est amené à se prononcer sur la cession de ce bien, étant précisé que sa valeur vénale a été estimée à 125.000 € par le Service des Domaines.

4° DIVERS ET COMMUNICATION

